

Pourquoi la révision de l'assurance-chômage suisse va dans le bon sens

Il faut voter «oui» à la quatrième révision de l'assurance-chômage (révision LACI) le 26 septembre 2010. La situation actuelle ne peut plus durer. La dette cumulée du dispositif est proche de 6 milliards de francs. Swissstaffing estime que les mesures d'ajustements qui seront soumises au vote suisse sont pertinentes.

L'assurance-chômage est un élément vital du système suisse de «flexicurity». Elle représente le pendant du caractère libéral du marché du travail. Le chômage en Suisse, en comparaison à d'autres pays, est remarquablement bas. Cette situation est due à la régulation du marché du travail, qui est respectivement modeste et décentralisée, c'est-à-dire différenciée selon la branche et la région concernées. Les libertés accordées aux entreprises en matière de licenciement sont en fin de compte la meilleure des garanties pour les travailleurs. Cela dit, le chômage reste pour les personnes concernées une situation de détresse lourde à porter, tant au plan financier qu'émotionnel. C'est la raison pour laquelle il faut une assurance-chômage saine. Et elle peut être relativement bon marché dans un système où le taux de chômage est bas.

Dans un scénario idéal, une assurance-chômage ne permet pas seulement de faire le pont; elle veille aussi à ce que les demandeurs d'emploi maintiennent ou augmentent leur employabilité et, surtout, retrouvent le plus rapidement possible une place sur le marché du travail. Une réflexion sur les meilleurs pratiques de réinsertion professionnelle mériterait d'ailleurs un débat politique (or ceci n'a été abordé que marginalement dans cette révision LACI).

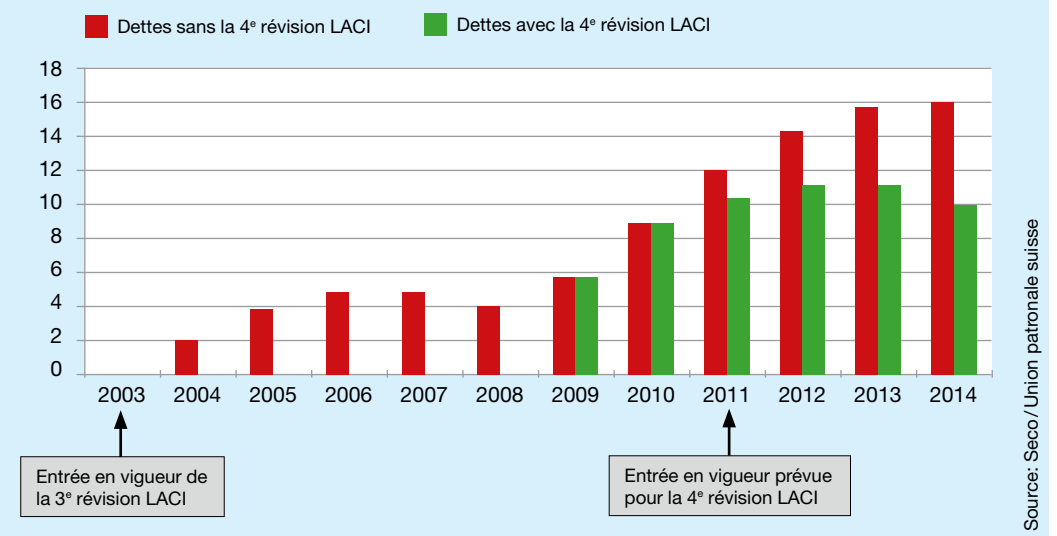
C'est le dernier moment pour assainir l'assurance-chômage

Les dettes de l'assurance-chômage n'ont cessé d'augmenter depuis la dernière révision LACI de 2003. Le problème de financement est structurel. Ce qui veut dire que pour les années à venir, l'amas de dettes pourrait encore s'accroître sans révision, et ce jusqu'à 16 milliards de francs (voir le graphique). La révision



Myra Fischer-Rosinger
est collaboratrice scientifique
chez swissstaffing.

Dettes sur prêts de l'assurance-chômage (en milliards de francs)



prévoit de corriger le taux de chômage moyen admis. Jusqu'à présent, l'assurance-chômage admettait un taux de chômage moyen de 2,5 pour cent (100 000 chômeurs). Les dernières années ont cependant prouvé que cette hypothèse de base était trop optimiste. Il sera donc «réétalonné sur un taux chômage moyen de 3,3 pour cent.

On reconnaît par là que l'assurance-chômage a besoin de moyens plus importants. Pour les créer, un mix de mesures a été décidé. Les cotisations salariales seront augmentées de façon modérée. La charge supplémentaire pour les travailleurs et les employeurs peut donc être contenue dans certaines limites. Mais ceci est seulement possible parce qu'en parallèle, certaines prestations seront réduites. Le montant de l'indemnité journalière ne sera cependant pas touché. Au final, ces mesures contribuent à stopper la croissance des dettes. Toutefois, le rythme de la réduction des dettes ne sera que très lent (voir le graphique).

Les réductions décidées au niveau des prestations renforcent les incitations en faveur de la recherche d'emplois et de la reprise du travail, tout en consolidant le principe d'assurance. Ce qui est déterminant, c'est que quiconque travaille plus longtemps se ménage également un droit plus long à une indemnité de chômage. Ce lien plus étroit entre durée des cotisations et perception des indemnités est juste, car les prestations de

l'assurance-chômage sont généreuses (70-80 pour cent du salaire assurable).

La révision de l'assurance-chômage est urgente. Le mix des mesures décidées est équilibré et crée les incitations correctes. Si les opposants à la révision de la LACI devaient

«Quiconque travaille plus longtemps se ménage également un droit plus long à une indemnité de chômage.»

Myra Fischer-Rosinger, swissstaffing

s'imposer à travers le référendum, aucune réduction des prestations ne serait plus possible. Mais cela signifierait aussi que les cotisations devraient augmenter d'autant plus fortement. Car le montant exorbitant des dettes de l'assurance-chômage croît, et le Conseil fédéral est tenu, selon les termes de la LACI, de relever le cas échéant le niveau des cotisations. Saisissons donc la chance de remettre à flot l'assurance-chômage grâce à une série de mesures judicieuses, afin d'éviter des augmentations plus massives, grevant plus lourdement les travailleurs et les employeurs – et, pour ce faire, déposons dans l'urne un OUI à la révision LACI.

Myra Fischer-Rosinger, trad.
Tradulex, Pierre Prince